



PROCÈS-VERBAL

21 de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par vidéoconférence, le **MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020** à 11 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif ainsi que messieurs Luc Lamontagne, François Chamberland et Étienne Lyrette.

Les membres du conseil excusent l'absence de mesdames Marie Plourde, Claudia Lacroix Perron, Catherine Morency ainsi que monsieur Peter F. Trent. Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 11 h 35, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2020-205 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DÉCEMBRE 2020

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société.

CA-2020-206 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 20 NOVEMBRE 2020

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société tenue le 20 novembre 2020.

CA-2020-207 AUTORISER UNE MODIFICATION À LA PORTÉE DE L'ARBITRAGE
EDT GCV S.E.P.
TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE BÉTONNAGE DU GARAGE CÔTE-VERTU
STM-5464-07-16-31

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets et du Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bouelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser une modification à la portée de l'arbitrage devant intervenir entre la Société de transport de Montréal (ci-après la "Société") et **EDT GCV S.E.P.** (ci-après "EDT") autorisé le 19 décembre 2019 par le conseil d'administration de la Société (CA-2019-218) en lien avec le contrat CI01 - Travaux d'excavation et de bétonnage du garage Côte-Vertu (Contrat STM-5464-07-16-31), le tout selon les termes et conditions substantiellement conformes à l'opinion juridique jointe à la présente en annexe confidentielle;

2° d'autoriser le directeur des Affaires juridiques de la Société à signer tout document de nature juridique qui est nécessaire pour donner plein effet à l'arbitrage, notamment un protocole d'arbitrage.

CA-2020-208 AUTORISER UNE ENTENTE DE CLÔTURE FINALE AINSI QU'UNE TRANSACTION ET
QUITTANCE
INIT INNOVATIONS EN TRANSPORT (CANADA EST) INC.
ACQUISITION ET MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION ET
D'INFORMATION AUX VOYAGEURS (SAEIV)
STM-4106-09-11-40

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation et du Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Georges Bouelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser une « ENTENTE DE CLÔTURE FINALE » ainsi qu'une « TRANSACTION ET QUITTANCE », selon les paramètres contenus à l'opinion confidentielle et strictement privilégiée jointe en annexe des présentes, afin de régler le différend opposant la Société et « **INIT INNOVATIONS EN TRANSPORT (CANADA EST) INC.** » dans le cadre du contrat pour l'acquisition et mise en service d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV) » - STM-4106-09-11-40.

2° d'autoriser monsieur Luc Lamontagne, Directeur exécutif - Technologie de l'information et innovation, à négocier ou superviser la conclusion de toute entente, transaction, quittance ou autre document nécessaire, afin de donner plein effet à la présente résolution.

	IMPUTATION
Règlement d'emprunt	R-114

CA-2020-209 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 11 h 45.

Les résolutions CA-2020-205 à CA-2020-209 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

PHILIPPE SCHNOBB

SYLVAIN JOLY